



Clermont-Fd, le 2 juillet 2019

ACCORD D'INTERESSEMENT 2019/2021

Le 25 juin 2019, l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives a signé un accord d'Intéressement pour les 3 années à venir : 2019-2020-2021.

Les différentes réunions de négociations sur ce sujet ont été très tendues dans la mesure où la Direction, par souci de simplification, a imposé d'entrée de jeu un seul critère : un pourcentage... pourcentage quasiment déterminé lui aussi sur le Résultat d'Exploitation*

* RE = Résultat Brut d'Exploitation (RBE) – le Coût du Risque.

Dans ce contexte, comme la Direction ne souhaitait pas d'augmentation de l'enveloppe d'Intéressement à RBE équivalent... la négociation n'en était plus vraiment une !

Quoi qu'il en soit, les différentes OS ont donc fait part à la Direction de leurs souhaits d'avoir un montant d'enveloppe honnête et non peu de chagrin, montant traduit en pourcentage car il était évident que ceux annoncés par la Direction étaient exagérément insuffisants. Surtout qu'entre temps, la Direction nous a signifié une révision budgétaire pour 2019 (*qu'elle avait tue lors des réunions précédentes...*) dont l'impact négatif réduisait encore un peu plus l'enveloppe d'Intéressement pour tomber tout juste au-dessus de celle distribuée cette année, soit 2,9 M€.

Devant le tollé affiché par les OS, la Direction a été tenue de revoir sa copie car le compte n'y était vraiment pas. Plusieurs réunions se sont ensuite succédées où le pourcentage a évolué, mais certainement pas autant que souhaité. L'ultime proposition de la Direction devrait nous permettre d'obtenir une enveloppe d'Intéressement versée l'année prochaine de l'ordre de 3,2 M€ si le dernier prévisionnel budgétaire est respecté, soit en moyenne + 10 % du montant perçu cette année.

Sur ces mêmes bases de prévisions budgétaires, cela pourrait donner sur l'exercice 2020 une enveloppe d'Intéressement du même ordre, pour atteindre 4,1 M€ sur l'exercice 2021, sachant que ce dernier calcul est à nos yeux franchement fantaisiste car conditionné à une forte remontée des taux d'intérêts, ce qui n'est pas au programme de la BCE...

Autre élément qui s'est invité dans le débat lors des dernières réunions, la fameuse prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (*dite prime Gilets Jaunes ou prime Macron*) versée début 2019, le Gouvernement l'ayant reconduite pour l'année prochaine sous réserve d'un accord d'Intéressement signé !!!

La Direction s'est fortement appuyée sur cet élément pour justifier la nécessité de signer l'accord d'Intéressement qu'elle proposait... assurant verbalement, à défaut d'écrits, qu'elle ne voyait pas pourquoi elle ne verserait pas cette prime à l'identique de cette année, sauf « catastrophe » cependant, d'autant qu'elle est « désocialisée » et « défiscalisée » et ne revient finalement qu'au 2/3 de l'enveloppe avec la réduction d'IS qui est liée... contrairement à tout autre versement. Il faut savoir également que, comme cette année, cette prime va supprimer toute possibilité d'obtenir un supplément d'Intéressement ou toute autre prime, quel qu'en soit le motif.

Malgré que les OS aient toujours dissocié, par essence, l'Intéressement de ce type de primes, le cumul en jeu et l'obligation de signer avant la fin juin a fini par faire pencher la balance en faveur de la signature par l'intersyndicale de cet accord d'Intéressement, pourtant loin d'atteindre des sommets !

Surveillance et vigilance seront donc les maîtres mots face aux promesses de la Direction, afin que le versement de la prime de pouvoir d'achat soit effectif l'année prochaine, en sus de l'Intéressement.

L'intersyndicale.